



Formulaire Mécénat

Soutien à l'activité du département dédié « Biodiversité » au sein de l'IAU îdF

Dans la continuité de la démarche engagée en Île-de-France notamment par les différents acteurs régionaux, la Région Île-de-France, l'IAU-IdF, les services de l'État à l'échelle régionale et l'Agence de l'eau, ont réalisé avec l'AFB un projet commun : l'Agence régionale pour la biodiversité en Île-de-France (ARB-IdF).

La convention qui porte création de l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France précisant notamment le statut de l'Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France, ses modalités d'organisation et de fonctionnement, les missions exercées et les moyens délégués à cet effet a été signée le 12 avril 2018.

L'ARB-IdF a pour objectif de renforcer l'action engagée, de la rendre plus efficace, plus visible et de l'ancrer durablement dans les territoires. Avec une nouvelle fonction d'ingénierie, l'ARB-IdF travaille à l'émergence et à l'essaimage d'initiatives et de projets vertueux en Île-de-France. Elle contribue ainsi à incarner le chef de file régional en matière de biodiversité.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, l'IAU îdF s'est engagé à mettre à disposition les moyens nécessaires auprès de son département dédié à la biodiversité pour le fonctionnement administratif et technique de l'ARB-IdF.

Le département « Biodiversité » de l'IAU îdF a pour mission l'observation, l'analyse et la diffusion des bonnes pratiques de préservation de la biodiversité, c'est l'observatoire régional de la biodiversité en Île-de-France. L'ARB-IdF bénéficie notamment des compétences du département « Biodiversité » de l'IAU-IdF et de l'ensemble des équipes de l'IAU-IdF, en matière d'aménagement et d'urbanisme, thèmes clés dans une région comme l'Île-de-France pour réaliser des diagnostics pertinents et proposer des solutions opérationnelles en faveur de la biodiversité.

Les missions du Département « Biodiversité » de l'IAU îdF s'articule autour des axes suivants :

- *Le développement de la connaissance*
- *L'accompagnement des acteurs pour la mise en œuvre de bonnes pratiques avec l'expertise, l'animation et la mutualisation des techniques et bonnes pratiques,*
 - *le recensement des bonnes pratiques visant à préserver la biodiversité,*

- *l'appui technique et l'expertise aux services de l'État, aux collectivités territoriales et aux établissements publics dans la mise en œuvre des politiques publiques*
 - *la réalisation et la participation d'actions de formation*
 - *un appui pour la gestion des aires protégées*
- *L'organisation d'actions de pédagogie et de sensibilisation*

Ces missions concourant à la défense de l'environnement naturel s'inscrivant dans le cadre de des préoccupations et de son action en matière de biodiversité, XXXXXXX (le mécène) a choisi d'apporter à l'IAU îdF, fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 aout 1960, pour son action au sein du Département « Biodiversité » son soutien financier dans le cadre d'un mécénat.

Identification du Mécène

Société :

Adresse :

Tel.....

Mail.....

Représentée par

Déclare verser un don au profit l'IAU îdF pour l'activité de son département « Biodiversité » et son action au sein de l'ARB îdF d'un montant de €

Merci de libeller le chèque à l'ordre de l'IAU îdF ou de faire un virement sur le compte bancaire suivant :
BNP PARIBAS : Centre d'affaires IDF Institutions, 37 rue d'Anjou – 75008 PARIS, France

Code banque : 30004 – Code Guichet : 00274

Numéro de compte : 00010135064 – clé RIB : 58

IBAN : FR76 3000 4002 7400 0101 3506 458

BIC : BNPAFRPPAA

Engagement du Mécène

Le mécène s'engage à relayer les informations relatives au département « Biodiversité » de l'IAU îdF auprès de ses collaborateurs et de ses partenaires et à mobiliser ses réseaux internes

Le mécène fera figurer le logo du département « Biodiversité » de l'IAU îdF sur tous les documents de communication externe et interne diffusés par le mécène en lien avec l'activité du département « Biodiversité » de l'IAU îdF.

Un représentant du mécène participera au Comité des partenaires du l'ARB îdf

Engagement de l'IAU îdF et de son département dédié « Biodiversité »

En contrepartie l'IAU îdF s'engage à mentionner la Société.....en qualité de mécène conformément à sa charte graphique et à apposer le logo du mécène sur les outils de communication liés à l'activité du département « Biodiversité » à savoir :

- Le site internet dédié du Département « Biodiversité » de l'IAU îdF, avec une fiche de présentation
- Les brochures, les flyers, plaquettes, affiches...
- Et tout autre support de communication, existant et à venir, liés à xxxxxxxxxxxxxxxx

L'IAU îdF remettra au mécène des invitations pour participer aux événements du département « Biodiversité ».

L'IAU îdF s'engage à fournir un dossier de présentation au mécène du département « Biodiversité », document qui pourra être réutilisé dans le cadre des relations de communication externe et interne, à l'exclusion de tout message publicitaire.

L'IAU îdF autorise également le mécène à communiquer sur ce mécénat. La forme et le contenu de cette communication seront soumis à l'accord préalable de l'IAU îdF, qui s'assurera notamment qu'ils n'excèdent pas les limites du mécénat.

Dès réception du don, l'IAU îdf remettra au mécène un reçu fiscal de la somme versée. Le don permet aux entreprises une déduction de 60 % de la somme versée dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe¹.

A.....

Le.....

Signature

¹ Plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués